

EVO-SKATE

NOTICE D'UTILISATION

Cher utilisateur,

Nous vous remercions d'avoir fait l'acquisition d'un skate électrique Evo-Skate.

La compréhension des informations figurant dans cette notice est la première étape afin de profiter pleinement de toutes les performances de votre **EVO-SKATE**, tout en réduisant les risques liés à l'utilisation.

MISE EN GARDE :

Risques de blessures graves et mortelles :

L'utilisation du skate EVO-SKATE peut comporter des risques de blessures graves ou mortelles dues à la perte de contrôle, à une collision ou à une chute. Pour réduire ces risques, il est impératif de lire et respecter toutes les instructions et mises en garde de la notice d'utilisation du skate EVO-SKATE, avant la toute première utilisation.

Réglementation :

- **L'usage du skate électrique est interdit sur les voies ouvertes à la circulation.** En cas d'accident, votre responsabilité pourra être engagée sur la base des articles 1382 et 1383 du Code Civil.
- Le port du casque, de coudières, genouillères, gant est obligatoire.
- L'utilisation est interdite aux personnes de moins de 14 ans, et l'utilisation par un mineur de plus de 14ans doit se faire sous la surveillance d'un adulte.
- Les mineurs de moins de 14 ans ne peuvent utiliser les skates électriques EVO-SKATE que dans le cadre des activités organisées par une association sportive agréée.
- L'utilisation du skate doit se faire uniquement debout, et en aucun cas en position assise.
- L'utilisation par temps de pluie est interdite.
- L'utilisation à proximité immédiate de personne, d'obstacle ou de véhicule est interdite.
- L'utilisation dans des zones à risque d'incendie ou explosion, comme des stations de distribution de carburant est interdite.
- En France, l'utilisation du modèle Cross est soumit au respect de la charte d'utilisation détaillée en annexe.

Poids minimum et maximum :

Teen = minimum 30kg – maximum 70kg

Street = minimum 40kg – maximum 120kg

Cross = minimum : 50kg – maximum 120kg

L'utilisation à deux personnes, même en respectant le poids maximum est interdite.

Techniques de levage et de chargement du skate EVO-SKATE :

Les skates électriques sont des objets lourds. Le Cross pèse 29kg, et le Street pèse 19kg. Le transport et la manipulation peuvent générer des blessures. Utilisez des techniques de levage et de chargement sûres et appropriées.

S'assurer que le Skate est arrêté avant de le soulever. Il est recommandé que le levage du skate soit exécuté par deux personnes, chacune plaçant les deux mains sous la planche. Soulevez le skate avec la force des jambes, et non avec le dos.

Vibrations et chocs :

L'usage des skates électriques peut engendrer des vibrations importantes et des chocs en fonction de la surface sur laquelle on l'utilise.

N'utilisez pas votre skate trop longtemps, et en cas de gêne due aux vibrations, cessez immédiatement de l'utiliser.

Risque de brûlures :

Après utilisation, le moteur et le variateur dégagent une forte chaleur. Il est donc impératif de ne pas toucher ces deux éléments, au risque de brûlures importantes.

Risque électriques :

Les skates électriques, notamment les chargeurs sont soumis à des tensions élevées. Il est donc strictement interdit de démonter le chargeur, ainsi que le bloc batterie, et en cas d'intervention sur le skate, il est impératif de débrancher la batterie.

Eclairage :

Bien que les télécommandes soient dotées d'une lumière, il est impératif en cas d'utilisation nocturne d'utiliser un système d'éclairage puissant, permettant de voir et d'être vu, type feu de vélo.

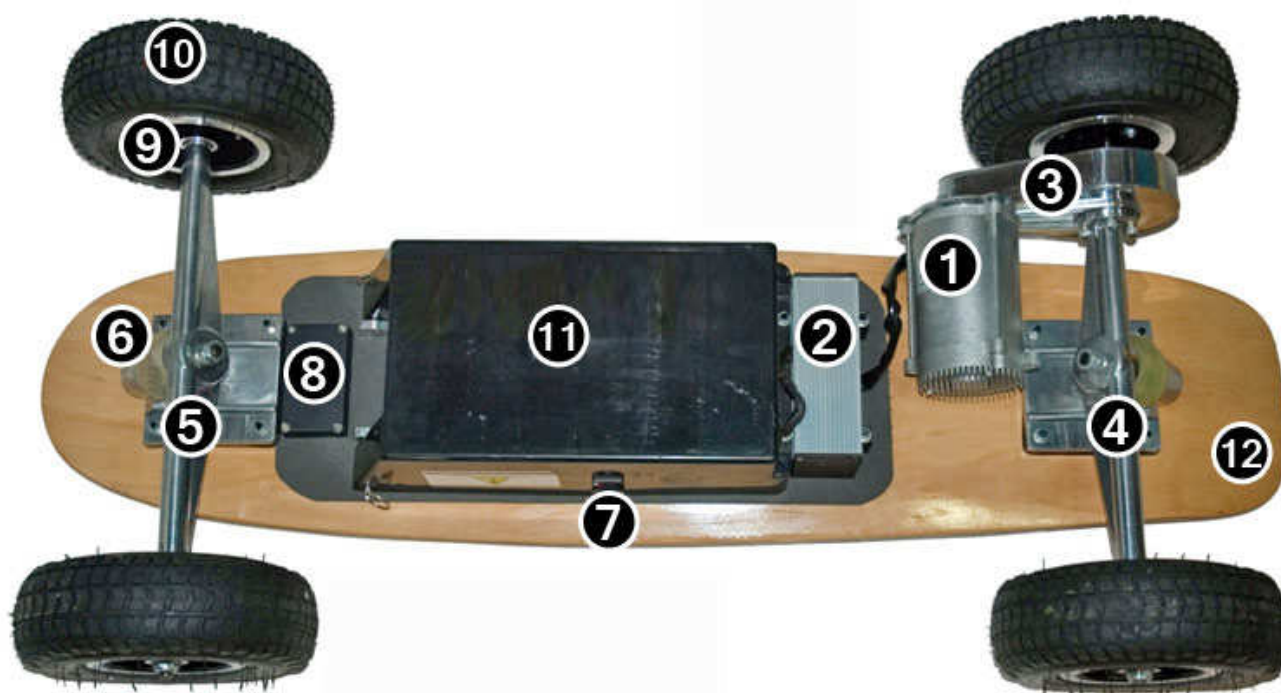
Responsabilité :

La Société I.D.S (Innovation Distribution Services) décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme de votre EVO-SKATE aux législations applicables dans le pays en vigueur.

Lors de l'achat d'un produit EVO-SKATE, les utilisateurs ou les personnes qui les représentent reconnaissent avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et ne peuvent en aucun cas se retourner contre la société I.D.S en cas de blessures, de décès ou d'invalidité liés à l'utilisation du skate EVO-SKATE.

Si, après avoir pris connaissance de ces mises en garde, l'utilisateur ou les personnes qui le représentent n'adhèrent pas à tous les points détaillés, il devra retourner le matériel avant la toute première utilisation à son revendeur agréé.

PRESENTATION DES EVO-SKATE



- 1: Bloc moteur
- 2: Boitier électronique
- 3: Carter de transmission
- 4: Truck arrière
- 5: Truck avant
- 6: Gomme de truck

- 7: Prise de recharge
- 8: Boitier réception antenne
- 9: Jante
- 10: Pneu
- 11: Bloc batterie
- 12: Plateau bois

Votre skate est fourni avec :

- Télécommande.
- Leash de sécurité.
- Chargeur.
- Courroie de rechange (sauf l'EVO150)
- Pile pour télécommande.
- Trousse de réparation.
- Fusible de rechange.



MODE D'EMPLOI DU SKATE EVO-SKATE

Avant d'utiliser votre skate pour la première fois, lisez impérativement les consignes suivantes, afin de comprendre parfaitement son mode de fonctionnement.

Procédures d'utilisation de la télécommande

La télécommande régule la vitesse de votre Evo-Skate.

La télécommande fonctionne avec une pile alcaline 9 Volts.

Si la télécommande bipe à intervalles réguliers, cela signifie que la pile est déchargée, il faut donc la changer. Si à l'allumage, la télécommande bipe 8 fois d'affiler, cela signifie que la télécommande ne fonctionne pas probablement car la pile est déchargée.

Le fonctionnement parfait de la télécommande est important, car elle permet de freiner, il est donc impératif de changer la pile dès que la télécommande bipe.

Mise sous tension et utilisation de la télécommande :

La télécommande s'allume par un bouton de couleur noire, situé sur le dessus du boîtier.

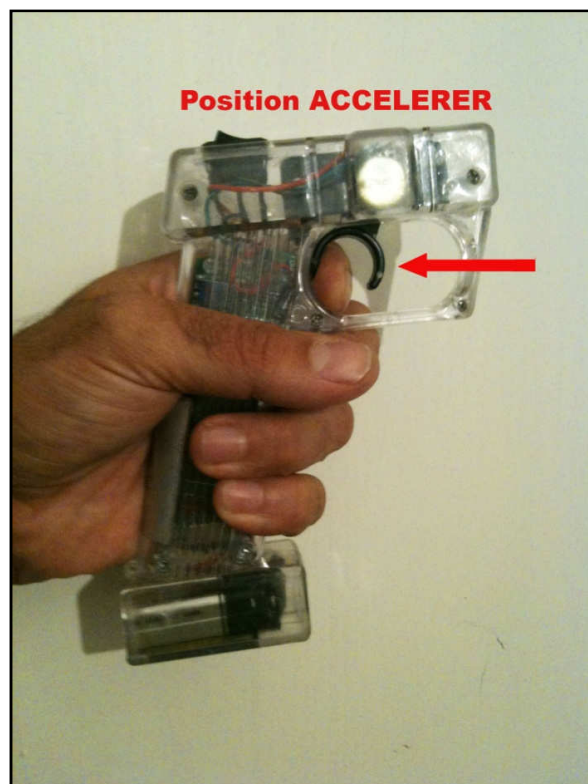
Appuyez sur « I », la télécommande bip une fois, cela signifie qu'elle est sous tension.

Appuyez sur « II » la télécommande bip une fois, elle est sous tension et la lumière de devant s'allume.

Ne jamais allumer la télécommande si elle n'est pas sur la position « neutre » (l'allumer en appuyant ou poussant sur la gâchette provoque des dysfonctionnements)

- Pour accélérer : Pressez progressivement la gâchette vers l'arrière (Voir photo ci -contre). Ne donnez pas d'à-coup sur la gâchette, soyez précis dans votre geste.

Attention, l'accélération peut être violente, et provoquer la chute du skate.



- **Position neutre** : En relâchant la gâchette, celle-ci viendra se placer automatiquement en zone neutre (roue libre), ce qui génère un léger freinage. (Voir photo ci-contre) :



- **Pour freiner** : Repousser la gâchette vers l'avant, votre **EVO-SKATE** actionnera alors le mode « frein ». Pour le freinage, comme pour l'accélération, il est possible de doser votre freinage avec gâchette (plus vous pousserez la gâchette vers l'avant, plus votre skate freinera rapidement).

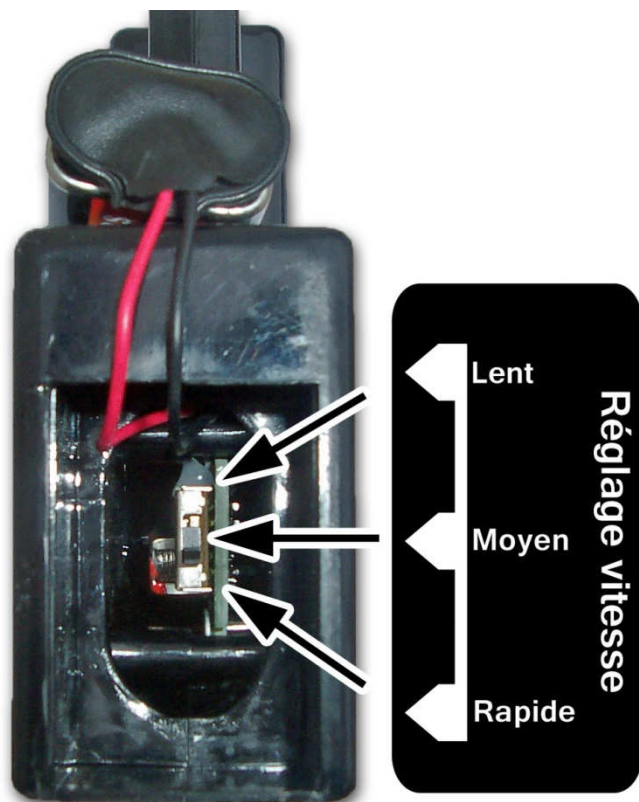
Attention, le freinage peut être violent, et provoquer la chute du skate.



Réglage de la vitesse avec la télécommande:

Votre télécommande dispose de trois positions pour régler la vitesse de votre skate **EVO-SKATE**, placées sous la pile 9 Volts :

- Position 1 : vitesse lente.
- Position 2 : vitesse moyenne.
- Position 3 : vitesse rapide.



Attention : Lors de la première utilisation ou pour un rider non expérimenté, il est préférable de laisser votre skate sur la plus basse vitesse (réglage d'usine). Augmenter la vitesse uniquement lorsque vous maîtrisez parfaitement votre skate.

Arrêt de la télécommande

Placez le bouton de la télécommande sur « 0 » lorsque vous ne l'utilisez pas, afin de maximiser la longévité de la pile. Après 5 minutes d'inactivité, la télécommande émet un long bip, et s'éteint automatiquement.

Pour la rallumer, il faut positionner l'interrupteur de marche/arrêt en position 0, puis rallumer la télécommande.

ATTENTION : Toutes les télécommandes sont sur la même fréquence, donc n'importe quelle télécommande peut contrôler n'importe quel skate.

La portée est limitée à 1m, ce qui limite les perturbations entre télécommandes, mais en cas de proximité immédiate de deux skates, cela peut provoquer la perte de contrôle de son skate, pouvant provoquer un accident.

Il est donc formellement interdit d'utiliser deux skates à proximité immédiate.

Procédures d'utilisation du skate

Lors du transport, les pneus du CROSS sont sous gonflés pour éviter tout risque d'explosion. Il est impératif de les gonfler avant la première utilisation.

La pression de gonflage des pneus est de 3 bars environ.

Mise en marche de votre skate

Le skate s'allume par un bouton marche/arrêt situé sous la planche, à côté de la batterie. (voir photos ci dessous).

Si vous oubliez d'activer ce bouton pour éteindre le skate, celui-ci s'éteindra automatiquement au bout de 10 minutes.



Les modèles Street et Cross sont dotés d'un coupe-circuit pour éviter qu'en cas de chute le skate ne continue en roue libre, pouvant provoquer des accidents.

Les instructions ci-dessous concernant le coupe circuit, ne sont donc pas valables pour le Teen.

Connectez votre coupe circuit avec le skate.

Ne connectez votre coupe circuit qu'une fois que vous êtes prêt à utiliser votre skate.

Pour connecter votre coupe circuit, il suffit de positionner l'aimant rouge qui est attaché au bout du leash sur l'interrupteur situé au dessus du bouton ON/OFF.

Mettez soigneusement votre leash à la cheville du pied arrière.

Attacher la pince à votre pantalon ou votre chaussure de manière à ce que la pince ne s'arrache pas en cas de tension sur le leash.

Faites attention à ce que le leash ne traîne pas et ne se prenne pas dans la roue.

En utilisation, faites extrêmement attention à ce qu'aucun obstacle (branches...) ne vienne se prendre dans le leash, ce qui aurait pour effet d'arracher l'aimant, et de freiner votre skate, provoquant une chute.



Le leash est un élément de sécurité qui demande une vérification avant chaque utilisation. Pour cela, allumez votre skate et votre télécommande comme indiqué ci-dessus, mais ne connectez pas le leash. Votre skate ne doit pas démarrer.

Ensuite, mettez votre skate 'sur le dos' (le plateau contre le sol), connectez le leash puis démarrez. La roue motrice doit tourner. Pour finir, déconnectez le leash (arrachez l'aimant), votre roue doit se bloquer.

Si vous n'obtenez pas ce fonctionnement, n'utilisez pas votre skate et contactez votre revendeur pour réparation.

En cas d'arrachement du leash, le skate s'arrête immédiatement. Pour repartir, il suffit de reconnecter le leash au skate comme décrit ci-dessus.

Se positionner sur votre skate

Lorsqu'on accélère, il est indispensable de se pencher légèrement vers l'avant. Une fois que votre skate a pris de la vitesse, redressez votre corps.

Lors du freinage du skate, fléchissez votre jambe arrière, de manière à transférer votre poids légèrement sur l'arrière de la planche.

Evolution en montée et/ou descente

- En montée :

Vous constaterez qu'il est important que vous gardiez votre poids sur la roue de traction, se situant à l'arrière de la planche, et ce, afin d'éviter tout dérapage. Si la côte est trop importante, votre skate ralentira.

Attention : Si le skate ralentit trop en montée, continuer de rouler pourra endommager le moteur. Il est donc préférable de descendre de la planche et terminer la montée à pied.

- En descente :

Le moteur reste sous tension en permanence. N'hésitez donc pas à freiner légèrement, de temps en temps, et ce afin d'éviter de prendre trop de vitesse.

L'utilisation régulière du frein moteur est préférable à une utilisation brusque, avec trop de vitesse.

Diriger son EVO-SKATE

Le skate électrique est avant tout un skateboard. Pour se diriger, il suffit donc de déplacer son centre de gravité sur la planche, et utiliser ses appuis talons / pointes de pieds suivant la direction envisagée.

Plus vous exercerez de pression sur vos talons ou orteils, plus vos virages seront francs.

N'essayez pas de faire de virages serrés à grande vitesse.

Lors de l'utilisation, le skate émet un léger sifflement, correspondant au bruit du moteur électrique.

Ce bruit apparaît principalement lors de l'accélération, et lors d'une utilisation à faible vitesse.

De plus, le frottement de roue sur le sol peut provoquer un léger bruit.

En cas de bruit anormal (bruit métallique, bruit fort...), arrêtez immédiatement d'utiliser votre skate, et contactez votre revendeur pour réparation.

ENTRETIEN ET GARANTIE DU SKATE EVO-SKATE

RECHARGE :

Comment ?

Pour recharger votre skate, il suffit de brancher le chargeur fourni au bloc batterie du skate (prise prévue à cet effet), puis brancher le chargeur à une prise électrique (220 volts).

Lorsque le voyant du chargeur passe au vert, le skate est chargé. (A défaut, le voyant reste au rouge).

Attention : Lorsque le voyant passe au vert, il faut débrancher le chargeur de la batterie et de la prise 220 volts, sous peine d'endommager votre chargeur.

Temps de charge

Lors des premières utilisations, votre skate **EVO-SKATE** mettra 5 à 6 heures environ à se recharger. Ensuite, le temps de charge sera d'environ 4 heures.

Précautions

- Chargeur :

Ne jamais démonter son chargeur même en cas de panne, car il y a toujours du courant résiduel dans un chargeur même débranché de la prise électrique. En cas de panne, veuillez contacter votre revendeur.

Afin d'éviter que l'humidité ou tout autre élément endommage le système, il est vivement recommandé de bien fermer le cache de la prise du chargeur, qui est situé sur le bloc batterie de votre skate.

Afin d'éviter la détérioration du câble du chargeur, lorsqu'on débranche le chargeur, il est recommandé de ne pas tirer directement sur le câble, mais par la partie métallique du câble.

- Batteries :

Si elles sont correctement chargées, les batteries rechargeables de votre skate sont conçues pour une vie de 200 cycles minimum.

Au fur et à mesure, elles perdront de leur autonomie.

Pour augmenter leur durée de vie, il est nécessaire de les charger constamment, même si l'on a effectué un petit trajet avec le skate.

Contrairement à d'autre type de batterie, éviter de décharger les batteries complètement.

Pour augmenter de manière significative leur longévité, assurez vous de charger les batteries de votre skate au maximum (voyant vert du chargeur allumé), et de débrancher le bloc de batterie de votre skate, si vous ne l'utilisez pas pendant plusieurs semaines.

Attention : Si vous n'utilisez pas votre skate, il est cependant nécessaire de recharger les batteries au moins une fois par mois.

MAINTENANCE

IMPORTANT:

Avant toutes interventions :

- **Vérifiez que votre skate EVO-SKATE est débranché de la prise 220 volts et de son chargeur.**
- **Débranchez également la batterie.**

Dans le cadre d'un usage normal, votre skate électrique ne requiert aucune maintenance. Cependant, il est recommandé de vérifier l'usure normale de chaque élément de votre skate avant chaque utilisation.

- Vérifiez le serrage de tous les boulons et vis en général, surtout les boulons qui tiennent les pneus si vous évoluez sur des surfaces irrégulières.

- Nettoyez toujours soigneusement votre planche à l'aide d'un compresseur ou autres souffleur d'air.

- Remplacement de la roue de traction :

Il est normal que la roue de traction s'use plus rapidement que les autres. N'hésitez pas à intervertir les roues, de temps à autre, pour équilibrer l'usure.

Sur le Cross, le remplacement de pneu doit se faire lorsqu'il reste moins de 2mm de crampons.

Sur le Street et sur le Teen, le remplacement des roues doit se faire lorsque la surface de la roue est plate sur plus de $\frac{3}{4}$ de la largeur.

Pour intervertir les roues ou pneumatiques, ou pour le remplacement, veuillez consulter les fiches sur le site www.evo-skate.com

- Remplacement de la courroie de distribution :

La courroie de distribution fait partie des pièces d'usure que vous devrez changer environ toutes les 50 heures d'utilisation. Il est possible qu'en cas d'utilisation sur des terrains gravillonneux, de petit cailloux se glissent dans le carter et viennent endommager la courroie.

Une courroie de remplacement est fournie avec les modèles Street et Cross.

Pour le remplacement de la courroie de distribution, veuillez consulter les fiches sur le site www.evo-skate.com

- Entretien et remplacement des roulements :

Comme pour tous les skateboards, les roulements nécessitent d'être huilés avec de l'huile type chaîne de vélo..

Si vous utilisez votre skate sur des terrains poussiéreux, huilez les roulements toutes les 10 heures.

Si une roue tourne mal, pensez à changer votre roulement. Vous augmenterez ainsi la durée de vie de votre moteur et de votre batterie.

Pour le remplacement d'un roulement, veuillez consulter les fiches sur le site www.evo-skate.com

- Remplacement de la gomme des trucks :

Les gommes des trucks de votre **EVO-SKATE** s'usent avec le temps, ce qui rend le virage plus facile, mais génère des vibrations dangereuses à haute vitesse. Elles doivent donc être remplacées dès que l'on ressent des vibrations.

Pour le remplacement d'une gomme de truck, veuillez consulter les fiches sur le site www.evo-skate.com

- Pièces détachées :

N'utilisez uniquement que des pièces Evo-Skate pour les pièces détachées.

Pour s'en procurer, veuillez vous adresser à votre revendeur Evo-Skate, ou consulter notre site web www.evo-skate.com.

GARANTIE

EVO-SKATE garantit votre skate électrique pendant une durée d'un an, à compter de la date d'achat en magasin.

Cette garantie comprend les défauts de fabrication, et en aucun cas l'usure ou les problèmes liés à une mauvaise utilisation.

Par exemple, en cas de trace de frottement important sur le bloc batterie et/ou le moteur, la casse du bloc batterie ou du support moteur n'est pas garantie, car elle est due à un choc avec un obstacle ou une bosse.

Au-delà de la période de garantie, **EVO-SKATE** continuera à vous approvisionner en pièces détachées.

Attention :

- Respectez bien les consignes de maintenance comme elles sont décrites ci-dessus, sous peine d'annuler votre garantie.

*Toute l'équipe d'**EVO-SKATE** vous remercie de la confiance que vous nous portez en achetant ce produit.*

CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DES DIFFERENTS MODELES :

Modèle	Cross	Cross Lithium	Street	Street Lithium	Teen
Vitesse en km/h	30	32	25	27	12
Autonomie en km	25	27	20	25	12
Puissance moteur en Watts	800	800	600	600	150
Batterie	Gel/Plomb 36v - 12A/H	LiFePo 36v - 12A/H	Gel/Plomb 36v – 7A/H	LiFePo 36v – 9A/H	24v – 5A/H
Temps de charge	4h	4h	3h	3h	3h
Type de roue	Pneu gonflable	Pneu gonflable	Gomme tendre	Gomme tendre	Gomme tendre
Poids (avec batterie)	29kg	19kg	19kg	12kg	10kg
Dimensions en cm					
Longueur	109	109	99	99	86
Largeur	48	48	30.5	30.5	27
Hauteur	27	27	19.5	19.5	18
Diamètre des roues	22	22	11	11	8.5
Largeur des roues	8	8	6	6	4.5

Identification du fabricant/mandataire :

SARL I.D.S (Innovation Distribution Service)
Port de plaisance - 44380 Pornichet
02 40 11 77 22 – info@evo-skate.com

Chartre d'utilisation, valable pour l'Cross et l'EVO600 :

CHARTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE VENTE, DE CESSION, DE LOCATION ET D'UTILISATION DES ENJNS MOTORISÉS NON RÉCEPTIONNÉS SOUMIS À L'ARTICLE L. 321-1-1 DU CODE DE LA ROUTE

(Engins à moteur non réceptionnés dont la vitesse par construction peut dépasser 25 km/h, tels que mini-motos, moto-cross, pit bike, dirt bike ou quads)

Acquisition :

1. Le professionnel ne peut vendre ou céder aucun des véhicules concernés par la présente charte à un mineur. Il ne peut les louer à un mineur de moins de 14 ans.
2. Le professionnel doit expliquer à l'utilisateur le maniement de l'engin et le fonctionnement des commandes.
3. Le propriétaire d'un engin motorisé devra obligatoirement :
 - a) Déclarer celui-ci, dans les quinze jours suivant son acquisition, auprès des services du ministère de l'intérieur, soit par voie postale, soit par voie électronique à partir du site internet (http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/mini-motos-quads) qui lui délivreront un récépissé et, s'il s'agit de la première acquisition de l'engin, un numéro d'identification ;
 - b) Faire graver le numéro sur une partie inamovible de l'engin ;
 - c) Faire apparaître le même numéro sur une plaque fixée en évidence ; cette plaque pourra être retirée temporairement dans le cadre d'une pratique sportive.

Conditions d'utilisation :

4. Les engins motorisés visés par la présente charte ne peuvent en aucun cas circuler sur les voies ou dans des lieux ouverts à la circulation publique ou au public. Un tel usage est formellement interdit par le code de la route.

Ils ne pourront être utilisés dans le cadre de randonnées ou promenades empruntant des voies privées (routes, chemins, sentiers, layons...), ni circuler en hors piste sur des espaces naturels.

Ces engins doivent impérativement circuler sur des circuits, des parcours, des terrains à usage sportif définis par le code du sport (art. R. 331-21) ou des terrains adaptés. Ces derniers doivent :

- a) Être exclusivement réservés à l'utilisation des engins visés par la présente charte ;
- b) Être réalisés avec des matériaux naturels tels que, notamment, le sable et la terre ;
- c) Être aménagés de telle façon que les bosses et les sauts ne puissent pas permettre au véhicule de s'élever de plus de 50 cm du sol et d'atteindre une vitesse supérieure à 50 km/h ;
- d) Être pourvus d'un sens de circulation ;
- e) Être dépourvus de tout obstacle ou élément susceptible de présenter un risque particulier pour

les utilisateurs ; les obstacles situés autour du terrain doivent être munis de protections permettant d'absorber les chocs ;

f) Offrir une protection par clôture ou obstacles naturels aux éventuels emplacements réservés au public et maintenir ceux-ci à l'extérieur de l'aire d'évolution des engins.

Par exception au b, des terrains adaptés plats et bitumés peuvent accueillir des activités basées exclusivement sur la maniabilité des véhicules et en aucun cas sur la vitesse.

5. Par exception au point 4, un usage est admis sur des terrains privés à des fins professionnelles liées à des activités agricoles, pastorales ou forestières par les propriétaires des terrains ou leurs ayants droit, à l'exception des secteurs protégés par arrêté municipal ou préfectoral.

6. Les mineurs de moins de 14 ans ne peuvent utiliser ces engins que dans le cadre des activités organisées par une association sportive agréée (notamment la Fédération française de motocyclisme ou l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique) : apprentissage de la moto, entraînement, compétition, loisirs.

7. Le port d'équipements de protection est indispensable :

- casque intégral composé d'une seule pièce ;
- vêtements de protection en matière résistante couvrant jambes, torse et bras ;
- gants en matière résistante ;
- chaussures montantes couvrant au minimum la malléole.

8. Le bon état mécanique de l'engin doit être vérifié avant chaque utilisation.

9. Le propriétaire d'un engin doit veiller à être couvert par une assurance garantissant les dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer à autrui lorsqu'il pilote l'engin. Il doit vérifier par ailleurs que les personnes à qui il loue ou prête son engin sont couvertes de la même manière, soit par l'assurance qu'il a souscrite, soit par une assurance souscrite par l'utilisateur.

S'agissant de la couverture du conducteur, celle-ci n'est pas formellement obligatoire mais est vivement recommandée.

Déclaration de conformité

La société :

I.D.S
Port de plaisance
44380 Pornichet

Déclare que :

Dans un souci de respecter les exigences de sécurité des consommateurs, et répondre aux attentes de ses clients, Evo-Skate a mis tout en œuvre pour que ses produits soient conformes à :

- la réglementation sur les machines : directive 2006/42/CE
- la réglementation sur la compatibilité électromagnétique : directive 2004/10/CE
- la réglementation sur les appareils à basse tension pour le dispositif de charge de la batterie branchée sur secteur : directive 2006/95/CE
- la réglementation relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques : Directive 2002/95/CE
- la réglementation relative au recyclage des batteries : directive 2006/66/CE
- la réglementation relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques : directive 2002/96/CE

Les skates électriques vendus sous la marque Evo-Skate sont donc conformes à la réglementation ci-dessous, à l'exception du Teen, qui n'entre pas dans le champ d'application de la réglementation sur les machines, mais respecte les autres réglementations.

Fait à Pornichet
Le : 01/10/2010

Nom et qualité du signataire :
Nicholls Gregory,
Directeur.